

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1535**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Cession, à monsieur René Charry, d'une parcelle de terrain nu situé avenue de Gadagne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1535**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Cession, à monsieur René Charry, d'une parcelle de terrain nu situé avenue de Gadagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par voie d'expropriation, une parcelle de terrain nu d'une superficie de 1 075 mètres carrés cadastrée sous le numéro 223 de la section CC et appartenant à monsieur René Charry.

Après réalisation des travaux de voirie, il subsiste une parcelle de terrain de 27 mètres carrés sur laquelle est édifié un mur de clôture antibruit et constituant un délaissé de voirie sans intérêt pour la Communauté urbaine.

Monsieur René Charry ayant demandé la rétrocession de cette parcelle, il est proposé la cession, à titre gratuit, de ce délaissé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à titre gratuit, à monsieur René Charry, d'une parcelle de terrain nu située avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, dans le cadre de la création de l'avenue de Gadagne.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La cession gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0,00 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 2 468,57 € en dépenses : compte 204 420 - fonction 822 et en recettes : exercice 2010 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0027.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.